



Mémoire au sujet de l'étude sur la violence fondée sur le sexe et les féminicides

Produit par l'Association canadienne pour mettre fin à la violence (EVA Canada) à l'intention du
Comité permanent de la condition féminine

Le 15 novembre 2024

Présenté par :

Valérie Auger-Voyer, M.Sc.,
M.A. Psychologie de l'orientation,
Coordonnatrice des partenariats
et des efforts de revendication

Stephanie Lanthier, M.Ed., étudiante au
doctorat, gestionnaire des recherches

À propos d'EVA Canada

L'[Association canadienne pour mettre fin à la violence](#) est une organisation nationale à but non lucratif qui travaille en collaboration avec ses organisations membres et d'autres parties prenantes pour promouvoir une voix pancanadienne unifiée sur la question de la violence sexuelle. Par la recherche, l'éducation, les changements de politiques et le plaidoyer, nous identifions et proposons des solutions pour remédier aux causes profondes de la violence sexuelle.

Introduction

Les [Nations Unies](#) reconnaissent les féminicides comme étant la forme la plus extrême de violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes de diverses identités de genre. Au Canada, le nombre disproportionnellement élevé de [femmes et de filles autochtones disparues et assassinées \(FFADA\)](#) en sont la preuve la plus flagrante, et les féminicides continuent de faire des victimes à un rythme alarmant. Cette réalité illustre l'urgence d'entreprendre des changements sociétaux et systémiques pour lutter contre ce problème et prévenir les tragédiesⁱ.

La violence sexuelle y est pour beaucoup dans les féminicides, que ce soit au niveau individuel, interpersonnel, sociétal ou structurel. Certains groupes, notamment les femmes autochtones, les membres de la communauté 2ELGBTQIA+ et les travailleuses du sexe, sont plus exposés à des formes de violences aussi extrêmes lorsque se rencontrent la violence sexuelle et les inégalités structurelles (p. ex., la pauvreté, le colonialisme).

Pour lutter efficacement contre les féminicides nécessite, il faut reconnaître les schémas de violence sexuelle et les facteurs structurels plus larges qui leur permettent de persister. Le présent mémoire porte sur la nécessité de tenir compte de la violence sexuelle dans les discussions de politique sur les féminicides, et souligner l'importance des services communautaires en la matière pour combattre la violence fondée sur le sexe.

La violence sexuelle et les féminicides sont inextricablement liés

La violence sexuelle et les féminicides sont profondément interreliés. La violence sexuelle est d'ailleurs reconnue aussi bien comme un indicateur que comme un facteur de risque dans tous les cas de féminicides, qu'ils soient commis par un partenaire intime ou nonⁱⁱ. Par exemple, les femmes qui sont victimes de violence sexuelle dans le cadre d'une relation conjugale signalent beaucoup plus de facteurs de risque de féminicide que celles qui subissent de la violence physique pureⁱⁱⁱ. Dans les cas où l'auteur n'est pas le conjoint, la violence sexuelle est un indicateur clé de féminicides relevé par un ou plusieurs pays^{iv}.

Malgré le rôle connu de la violence sexuelle dans les féminicides, l'Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation souligne une difficulté pressante : un manque de données exhaustives sur la prévalence et les schémas de la violence sexuelle dans les féminicides^v. Cette lacune dans les données limite la capacité à bien comprendre le rôle de la violence sexuelle dans les féminicides et montre que des informations plus complètes sont nécessaires^{vi}.

Facteurs contributifs à la violence sexuelle et aux féminicides

La violence sexuelle et les féminicides découlent de schémas sociétaux plus larges basés sur la misogynie et le patriarcat, qui sont renforcés par l'intersection de formes d'oppression (p. ex., le colonialisme, la transphobie, le capacitisme) qui touchent aussi bien la sphère publique que privée. Il est essentiel de s'attaquer aux structures qui permettent et perpétuent la violence sexuelle pour prévenir les féminicides.

Les inégalités structurelles – comme un accès limité aux droits, l'insécurité financière et l'inabordabilité des logements – [exposent de façon disproportionnée certains groupes](#) à la violence sexuelle et aux féminicides. Les femmes autochtones, les travailleuses du sexe, les jeunes femmes, les membres de la communauté 2ELGBTQIA+, les femmes ayant une incapacité et les femmes noires ou issues de minorités

visibles font face à des risques accrus de violence et à davantage d'obstacles pour obtenir de l'aide. Permettre que des personnes vivent dans des situations précaires entretient la violence.

Il convient donc d'amorcer des discussions sur les politiques et de réunir des données en s'appuyant sur une définition large et inclusive du féminicide – une définition qui englobe non seulement l'acte légal, mais aussi la dynamique de pouvoir et les conditions sous-jacentes qui la permettent. Cette définition doit également prendre en compte des personnes les plus exposées, notamment celles de diverses identités de genre.

Nécessité de réponses communautaires fortes face à la violence sexuelle et aux féminicides

Des décennies de réponses carcérales à la violence fondée sur le sexe ont montré que cette approche ne fonctionne pas^{vii}. Le fait que seulement 6 % des agressions sexuelles soient signalées à la police signifie que la plupart des survivantes de violence sexuelle ne se tournent pas vers le système de justice pénale, alors que celles qui le font se sentent souvent revictimisées. Les réponses carcérales renforcent également les inégalités structurelles par une surreprésentation des groupes marginalisés^{viii}.

Pour donner suite aux recommandations de la Commission des pertes massives, les investissements devraient privilégier les interventions communautaires axées sur le bien-être des survivantes et la prévention de la violence. Il s'agit notamment de renforcer l'infrastructure sociale afin de s'attaquer aux causes profondes de la violence et de soutenir les centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles, qui offrent des services essentiels et défendent les droits des survivantes.

Bien que le gouvernement fédéral ait fait des efforts pour lutter contre la violence sexuelle, dans le cadre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, d'importantes lacunes dans les services subsistent. Les fonds du Plan d'action national ne sont pas versés aux centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle de manière cohérente ou adéquate à l'échelle du Canada^{ix}. Lorsque les organismes de première ligne manquent constamment de ressources, la sécurité des survivantes en pâtit, ce qui augmente le risque de préjudices et de féminicides. Il est essentiel d'effectuer d'importants investissements pour offrir dans tout le pays des services de qualité en temps opportun aux survivantes d'actes de violence sexuelle.

Pour qu'il y ait des progrès notables dans la lutte contre la violence sexuelle et les féminicides, il faut des efforts à grande échelle, soutenus et coordonnés dans toutes les régions, la mobilisation du secteur et un mécanisme de reddition de comptes qui prendrait la forme d'un commissariat indépendant chargé de suivre et d'évaluer les progrès dans la lutte contre la violence fondée sur le sexe^x.

Recommandations

1. Mettre en place un mécanisme de collecte exhaustive de données sur les féminicides qui cible précisément la violence sexuelle en tant que facteur de risque clé et qui prend en compte les conditions sociétales conduisant à la violence sexuelle et aux féminicides.
2. Mettre en œuvre de toute urgence les 231 appels à la justice découlant de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, et investir dans des initiatives qui soutiennent les communautés structurellement marginalisées, comme les communautés autochtones, les personnes noires, racialisées ou trans ainsi que les femmes handicapées, afin de réduire les inégalités qui mènent à la violence.
3. Comblent les importantes lacunes de financement du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe en finançant correctement les organismes communautaires qui offrent des services aux survivantes, comme les centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles, pour que ces personnes reçoivent du soutien en temps opportun.

4. Nommer un commissaire indépendant chargé de la lutte contre la violence fondée sur le sexe – une étape cruciale vers une meilleure coordination des efforts et une plus grande reddition de comptes.

Conclusion

Pour lutter contre les féminicides, il faut adopter une approche qui reconnaisse le rôle contributif de la violence sexuelle, qu'elle soit conjugale ou non. Les inégalités structurelles créent des conditions qui entretiennent la violence et augmentent les risques pour les groupes marginalisés. En investissant dans la prévention, dans les organismes au service des survivantes et dans la reddition de comptes, le Canada peut prendre des mesures concrètes pour réduire les féminicides et créer un filet de sécurité bienveillant pour les survivantes.

ⁱ Sutton, D., « Les homicides de femmes et de filles liés au genre au Canada » *Juristat*, 2023(1), Statistique Canada, 2023, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2023001/article/00003-fra.htm>.

ⁱⁱ Dawson, M. et M. Carrigan, « Identifying femicide locally and globally: Understanding the utility and accessibility of sex/gender-related motives and indicators », *Current Sociology*, 69(5), p. 682-704, 2021, <https://doi.org/10.1177/0011392120946359>.

ⁱⁱⁱ McFarlane, J., A. Malecha, J. Gist, K. Watson, E. Batten, I. Hall et S. Smith, « Intimate partner sexual assault against women and associated victim substance use, suicidality, and risk factors for femicide », *Issues in Mental Health Nursing*, 26(9), p. 953-967, 2005.

^{iv} Dawson, M. et M. Carrigan, 2021.

^v Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation, *Comprendre les meurtres des femmes et des filles liés au sexe et au genre au Canada de 2018 à 2022*, 2023, <https://femicideincanada.ca/cestunf%C3%A9micide2018-2022.pdf>.

^{vi} Dawson, M. et M. Carrigan, 2021.

^{vii} Commission des pertes massives, Rapport final : Redresser la barre ensemble, 2023, <https://commissiondespertesmassives.ca/rapport-final/>.

^{viii} MacDougall, A., H. Walia et M. Wise, « Colour of violence: Race, gender & anti-violence services », Battered Women's Support Services (BWSS), 2022, <https://www.bwss.org/colour-of-violence/>.

^{ix} Association canadienne pour mettre fin à la violence, 2024, [The National Action Plan to End Gender-Based Violence Must Address Service Gaps for Survivors of Sexual Violence](https://www.leaf.ca/wp-content/uploads/2024/10/What-It-Takes-Establishing-a-GBV-Accountability-Mechanism-in-Canada-Full-Report.pdf).

^x Dale, A., « Ce qu'il faut faire : mettre en place un mécanisme de responsabilisation en matière de violence fondée sur le genre au Canada », 2024, <https://www.leaf.ca/wp-content/uploads/2024/10/What-It-Takes-Establishing-a-GBV-Accountability-Mechanism-in-Canada-Full-Report.pdf>.